



**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 2 septembre 2022**

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, CHEVREUX Alexandra, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, LE SOLLIEC LELEU Cyrille, MAILLARD Jean-Claude, PELLETIER Thierry, QUÉAU Karen, TRESSEL Angélique.

Pouvoir :

Corentin BOUGRO donne pouvoir à Christian LEMEE

Absents excusés :

Mikaël MUROS LE ROUZIC
Mathieu PLAUD

Karen QUEAU est nommée secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 juin 2022

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1. Lignes directrices de gestion : accompagnement par le Centre de Gestion du Morbihan
2. Participation communale à l'intervention de l'école de musique à l'école St-Pierre St-Paul
3. Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école publique de Rieux
4. Comptabilité : admission en non-valeur
5. Convention territoriale globale

Informations au Conseil Municipal

- a. Recrutement pour le remplacement d'un agent du service technique
- b. Terrains de bosses et multisports : achèvement des travaux et contrôle des structures
- c. Label Terre de Jeux 2024
- d. Label Villes et Villages Etoilés
- e. Inauguration des travaux communaux le 1^{er} octobre 2022 et repas du conseil municipal
- f. Conseiller numérique
- g. Redon Agglomération : mutualisation de certaines compétences
- h. Sentier pédestre : réalisation des passerelles en bois
- i. Installation du nouveau prêtre le 4 septembre 2022
- j. Divers

Le maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter une délibération à la séance : procédure pour commandement à payer pour des loyers. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1- Lignes directrices de gestion : accompagnement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan

Chaque collectivité publique a l'obligation d'une politique de gestion des ressources humaines sur deux axes : le besoin en personnel sur plusieurs années et les orientations de promotion et de valorisation du parcours professionnel des agents. Cette politique, appelée lignes directrices de gestion, est formalisée par un document présenté au Comité Territorial et au Contrôle de Légalité. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan propose un accompagnement des communes dans l'élaboration des lignes directrices.

Le Maire présente le devis proposé par le Centre de Gestion d'un montant de 1 602,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan pour l'accompagnement à l'élaboration des lignes directrices de gestion pour un montant de 1 602,00€
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires.

2- Participation communale à l'intervention de l'école de musique à l'école St-Pierre St-Paul

Le Conservatoire de Musique Intercommunal de Redon intervient dans les écoles primaires des communes de Redon Agglomération. Cette intervention est financée à 50% par Redon Agglomération et à 50% par les communes. Pour l'école Saint-Pierre Saint-Paul, une heure d'intervention par semaine a été demandée pour l'année scolaire 2022/2023, ce qui représente un coût de 1 105,39€ pour la commune de Théhillac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de participer au financement de l'intervention du Conservatoire Intercommunal de Redon pour un montant de 1 105,39€,
- autorise le Maire à signer la convention de participation financière.

3- Participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique de Rieux

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la commune de Rieux pour la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique pour un élève domicilié sur la commune de Théhillac. Pour rappel, la commune qui n'a pas d'école publique, a l'obligation de participer aux frais de scolarisation du primaire.

Cet élève est scolarisé depuis trois ans à l'Ecole Publique de Rieux. A ce jour, aucune demande de participation n'a été envoyée. Celle-ci était de :

- 1 202,38€ pour l'année 2019/2020
- 1 191,03€ pour l'année 2020/2021
- 1 124,68€ pour l'année 2021/2022,
- soit un total de 3 518,09€.

Cette participation financière est calculée sur la base du coût de fonctionnement moyen d'un élève de l'école publique. Après discussion entre les deux maires, le maire de Rieux propose de diviser cette somme par deux, soit 1 759,05€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au frais de fonctionnement de l'école publique de Rieux pour 1 759,05€.

4- Comptabilité : admission en non-valeur

Le Service de Gestion Comptable de Redon demande l'admission en non-valeur des titres de recettes des années 2019 et 2020 correspondants à des factures de cantine et de garderie périscolaire non réglées d'un montant de 387,56€. En effet, ces sommes n'ont pu être mises en recouvrement malgré les nombreuses procédures engagées par le Trésor Public.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec trois voix contre, décide d'accepter en non-valeur les titres de recettes proposés pour un montant de 387,56€. Le Maire se réserve le droit de poursuivre les relances

5- Convention Territoriale Globale

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui avait comme finalité le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Le développement et le maintien de l'offre de services donne lieu à un financement des équipements par la Prestation de Service contrat Enfance Jeunesse (PSEJ), selon un programme d'actions défini. A compter de 2022, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) est obligatoire pour les collectivités afin de percevoir certains financements et subventions de la CNAF (Caisse Nationale Allocations Familiales). La CTG est une convention partenariale qui vise à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette convention est signée entre :

1. les Caisses d'Allocations (Ille et Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique)
2. Redon Agglomération et l'ensemble des 31 communes.

Cette convention remplace à terme le Contrat Enfance Jeunesse, arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Il est proposé à chaque commune de Redon Agglomération de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

➤ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette décision.

6- Procédure de commandement à payer pour loyers impayés

Le maire explique qu'un des locataires des logements communaux cumule une dette importante de loyers impayés. Malgré les nombreuses rencontres et conciliations, la dette reste élevée et très peu d'actions de recouvrement sont mises en place par le locataire.

Le maire propose au Conseil Municipal de mandater un huissier de justice afin de lancer une procédure de commandement à payer qui aboutira sur une procédure d'expulsion si le locataire ne règle pas ses dettes sous deux mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater un huissier de justice pour lancer une procédure de commandement à payer.

7- Informations au Conseil

a) Recrutement pour le remplacement d'un agent du service technique

Bernard Chesnin part à la retraite au 1^{er} janvier 2023, un recrutement pour le poste d'agent technique va être organisé afin de le remplacer. Pour se faire, il est proposé la mise en place d'une commission composée du maire, des adjoints et de deux conseillers.

b) Terrains de bosses et multisports : achèvement des travaux et contrôle des structures

La réalisation du terrain multisports s'est achevée en juillet dernier. L'entreprise CBR Contrôle a validé la conformité des structures pour ce terrain avant son utilisation. Il reste la mise en place d'un filet par ballon.

c) Label Terre de Jeux 2024

La commune de Théhillac a obtenu le label Terre de Jeux 2024, en référence aux Jeux Olympiques 2024, pour ses réalisations de terrain de bosses et multisports.

d) Label Villes et Villages Etoilés

Ce label est lié à l'éclairage public et à l'économie d'énergie. Une réflexion va être menée pour inscrire la commune.

e) Accessibilité

Dès la fin des travaux sur le parvis de l'église et aux vestiaires du terrain de sports, la commune sollicitera Yann Jandot, référent mobilité sur le territoire, pour le classement de la commune en catégorie A.

f) Inauguration des travaux communaux le 1^{er} octobre 2022 et repas du Conseil Municipal

L'inauguration des travaux de l'église, du terrain de bosses et du terrain multisports aura lieu le 1^{er} octobre 2022 à 10h30 à la cantine, Seront invités le Préfet du Morbihan Monsieur Pascal Bolot, le Président de la Région Monsieur Loïg Chesnais Girard, le Président du Conseil Départemental Monsieur David Lappartient, notre Député Monsieur Paul Molac, les Conseillers Départementaux Marie-Hélène Herry et Thierry Poulain, ainsi que les maires des communes de Redon Agglomération et environnantes. Chaque Théhillacoise et Théhillacois y est convié.

g) Conseiller numérique

Le nouveau programme de Sarah Valque-Pirou, votre conseillère numérique, pour les ateliers et permanences numériques est publié. Voir le programme ci-joint.

h) Redon Agglomération : réflexion autour de la mutualisation de certaines compétences

Les maires de toutes les communes de Redon Agglomération ont été consultés afin de connaître leurs besoins en mutualisation sur diverses compétences en ingénierie.

i) Sentier pédestre : réalisation de deux passerelles en bois

Cette semaine, le chantier d'insertion de Redon Agglomération réalise actuellement la première passerelle en bois sur le sentier pédestre au niveau de la Noë. L'installation de ces passerelles contribuera à la réalisation d'un circuit plus court, fléché pour les personnes à mobilité réduite.

j) Installation du nouveau prêtre le 4 septembre 2022

Une réorganisation est faite au sein du Doyenné de La Roche-Bernard Le Père Etienne Bakissi interviendra sur les communes de La Roche-Bernard, Nivillac et Marzan. Le Père Colomban Desjard de Keranrouë interviendra sur les communes de Théhillac, Saint-Dolay et Saint-Cry. Son installation aura lieu le 4 septembre 2022 à 10h30 lors de la messe dominicale de Saint-Dolay.

k) Divers

1. Entre le 19 janvier et le 18 février 2023 se déroulera le recensement de la population.
2. Le Syndicat Cher Don Isac a monté un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et des Pays de la Loire, pour une acquisition, par Redon Agglomération, d'un broyeur de branches.
3. Une habitante de la commune souhaite acquérir une partie d'un chemin communal qui se situe devant chez elle, rue de l'Hôtel Thuault.
4. La mairie a reçu une demande de l'Arche du Soleil. Celle-ci demande sous quelles conditions elle peut utiliser les salles communales.
5. Le Conseil Départemental va proposer, lors de sa prochaine séance, de renouveler l'aide exceptionnelle aux communes de 50 000,00€.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 14 octobre 2022.

INFORMATION DIVERSE

Les Virades de l'Espoir

Durant le week-end des 24 et 25 septembre, se dérouleront deux manifestations sur la commune dans le cadre des Virades de l'Espoir :

- Samedi 24 : loto salle des sports à 20h00 (ouverture des portes à 18h00)
- Dimanche 25 : auto-sprint à partir de 8h00, 180 pilotes au départ.

Ensemble, participons à vaincre la mucoviscidose.